

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 11

Date de convocation : 14/01/2020

Date d'affichage : 14/01/2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIVIC, maire.

Présents : MM. Pierre LIVIC, Dominique ABEGG, Jean-Claude BLIN, Jean-Philippe DEVAUX, Jean-Pierre LEFEBVRE, Geneviève GUESDON, Gérard SAVONITTO, Elisabeth GASNIER, Philippe POUPARD, Marcel FLEURY, Karine CABRIMOL

Pouvoirs :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Geneviève GUESDON

Le compte rendu de la dernière séance a été lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

- REPAS DES AINÉS,
- CONCERT ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE FALAISE,
- CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS,
- PLAQUE COMMÉMORATIVE,
- DEVIS POUR RECHERCHE DE RADON,
- ÉTUDE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE,
- QUESTIONS DIVERSES.

REPAS DES AINÉS

En présence des membres de la Commission d'action sociale de Soulangy, Mesdames Odile Letellier, Martine Lefèbvre, Marie-Line Poupard, Élisabeth Gasnier, Geneviève Guesdon, Karine Cabrimol.

La commission d'Action Sociale et les Conseillers municipaux ont choisi le menu et organisé le rôle de chacun pour le repas des Aïnés prévu le dimanche 2 février à partir de 12h15.

Rendez-vous est fixé le samedi 1er février à partir de 16h pour préparer la salle.

CONCERT ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE FALAISE

Délibération N°2020-01

Concert de l'Harmonie du Pays de Falaise prévu le vendredi 7 février à 20h45 à la salle des fêtes de Soulangy.

Par ailleurs, les Conseillers délibèrent pour le versement d'une subvention à l'École de Musique du Pays de Falaise, afin de soutenir leur action auprès de la population du Pays de Falaise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de subventionner l'Ecole de Musique du Pays de Falaise pour un montant de 300€.

CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Délibération N°2020-02

Monsieur le Maire présente un devis reçu pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel des espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de retenir la proposition l'entreprise MOREL Hervé, « Les Sentes », zone Expansia, 14700 FALAISE, qui s'élève à 14 209.20 euros TTC pour l'année 2020.

Monsieur le Maire est chargé de signer toutes pièces utiles pour ce dossier.

PLAQUE COMMÉMORATIVE

Délibération N°2020-03

Une plaque commémorative en mémoire des victimes civiles de la bataille de Normandie en 1944 destinée à être éditée à proximité du Mémorial des Civils à Falaise est en préparation. Elle fera apparaître les 450 victimes du Pays de Falaise, dont 9 pour la commune de Soulangy.

La ville de Falaise engage la dépense, mais les autres communes sont invitées à participer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de participer à hauteur de 600€.

DEVIS POUR RECHERCHE DE RADON

Délibération N°2020-04

Dans le cadre de la nouvelle réglementation de prévention des risques liés au radon, certains établissements recevant du public doivent faire l'objet d'une surveillance, notamment les écoles.

Monsieur le Maire présente un devis reçu en vue d'effectuer une recherche de radon dans l'air à l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter la proposition l'entreprise LABEO Franck Duncombe, 1 Route de Rosel – St Contest, 14 053 CAEN Cedex 4, pour un montant de 614.68 € TTC.

ÉTUDE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le cabinet H2O Incendie Consulting a remis son rapport et ses prescriptions concernant la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire communal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur les subventions obtenues pour la réalisation d'une piste cyclable.
- Aires de repos : suite à des plaintes sur l'état des sanitaires, Monsieur le Maire a contacté la DIRNO. Il informe la mairie que des travaux seront réalisés prochainement.

La séance est levée à 19h40.

Vu Le Maire, Pierre LIVIC